

ÉCONOMIE – DROIT / BAC. JUIN 2009

ÉLÉMENTS DE CORRIGÉ

PARTIE RÉDACTIONNELLE (sur 10 points)

Les idées sont notées sur 7 points (tous les termes économiques essentiels doivent être définis) et la structure (libre, à apprécier) sur 3 points.

- Explication des mécanismes de financement de l'économie pour les entreprises et les ménages :
 1. besoins de financement (1 point) : existence d'agents avec des besoins de financement et avec des capacités de financement.
 2. moyens de financement (1,5 point) : financement direct et indirect (désintermédié et intermédié, par le marché financier et le marché bancaire), à court terme et à long terme :
 - entreprises :
 - augmentation de capital
 - émission d'obligations
 - prêts bancaires
 - découverts bancaires
 - autofinancement
 - ménages :
 - prêts à la consommation
 - prêts immobiliers (au logement)
 - découverts bancaires

- Face à la crise financière, l'accès au crédit et au marché financier devient difficile (1,5 point) :
- difficultés pour les ménages à obtenir des prêts à la consommation (ex. : automobile) et des prêts immobiliers ;
 - difficultés pour les entreprises à obtenir la confiance des prêteurs (banques « frileuses », difficultés à lancer des augmentations de capital ou des emprunts obligataires sur le marché financier).

Dans ces conditions, que peut faire l'État ?

- Le rôle de l'État
 1. L'intervention de l'État peut se faire à travers la politique structurelle (ex. : la restructuration des marchés financiers) et conjoncturelle (politique budgétaire, par exemple : prêts à taux zéro, et politique monétaire) (1,5 point)
 2. Toutefois, au sein de la zone euro :
 - d'une part, le rôle de l'État est contraint par le Pacte de stabilité et de croissance (traité de Maastricht) ;
 - et d'autre part, la politique monétaire incombe à la BCE.

Celle-ci peut agir essentiellement par le niveau des taux d'intérêt directeurs : elle les diminue pour entraîner une baisse mécanique des taux pratiqués par les banques commerciales, afin de faciliter le recours au crédit des agents économiques (1,5 pt).

- Conclusion :

Les difficultés pour les ménages et pour les entreprises à trouver un financement en cas de crise financière sont avérées. Les institutions (États, banques centrales) sont donc amenées à intervenir pour inciter les banques à remplir leur rôle indispensable dans le financement de l'économie.

PARTIE ANALYTIQUE (sur 10 points)

1. **Identifiez la nature du document proposé en annexe et situez l'étape de la procédure en cours (2 points).**

Il s'agit d'une lettre de notification de licenciement individuel pour insuffisance professionnelle. Cette lettre (LR/AR) intervient après l'entretien préalable.

2. **Qualifiez les faits exposés dans la situation (2 points).**

Mme Cerisier est employée en qualité de salariée dans l'entreprise « Sectora ».

Lors des deux dernières années, son activité professionnelle ne donne plus satisfaction malgré les actions de formation mises en place. D'abord convoquée à l'entretien préalable réglementaire, elle reçoit notification de son licenciement pour insuffisance professionnelle et conteste cette décision.

3. **Formulez le problème juridique qui se pose à la société (1 point).**

« Le licenciement est-il fondé sur une cause réelle et sérieuse ? »

Ou, « le licenciement est-il abusif ? », ou encore « le licenciement est-il justifié ? ».

4. **Formulez le raisonnement juridique que devra conduire l'employeur si l'affaire devait être portée devant le tribunal (3 points).**

➤ La règle (ou majeure) (1 point) : pour être fondé, un licenciement doit être motivé et justifié par une cause réelle et sérieuse. Est réelle la cause qui est objective et que l'employeur peut prouver ; est sérieuse, la cause suffisamment grave pour justifier un licenciement (gravité qui rend impossible, sans dommage pour l'entreprise, la continuation du travail).

➤ (La mineure) (1,5 point) : **Or**, le motif est bien énoncé : insuffisance professionnelle). La cause est réelle : la baisse des ventes et la non obtention des objectifs sont reconnues par la salariée, ont fait l'objet de « traitement » par la formation reçue. Malgré cela, les évaluations successives sont négatives ; toutefois, le grief « manque de motivation » devra être démontré par l'employeur par des indices précis, matériellement vérifiables.

La cause est sérieuse : la baisse des ventes sur 2 ans peut mettre en péril l'entreprise et revêt une gravité certaine.

➤ La conclusion (0,5 point) : **Donc**, le licenciement semble légalement fondé sous réserve d'apporter la preuve du manque de motivation.

5. **Montrez en quoi la procédure de licenciement permet de garantir les droits des salariés (2 points).**

La procédure de licenciement est assujettie à plusieurs principes afin d'exclure tout risque d'arbitraire (maximum : 2 points) :

➤ Des étapes à respecter (en particulier, un entretien préalable) (1 point).

➤ La possibilité de se défendre et de se faire assister (1 point).

➤ L'énonciation du motif (obligatoire) (1 point).

➤ Le respect d'un délai de préavis (sauf pour faute grave ou lourde) (0,5 point).

➤ Le versement de l'indemnité prévue pour compenser la perte d'emploi (0,5 point).

